



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire



Séance du **Jeu**di 14 décembre 2023 à 20h30

Nombre de membres en exercice : **61**  
 Nombre de membres présents : **45**  
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : **7**  
 Nombre de membres excusés : **3**  
 Nombre de membres absents : **6**

Date de convocation :  
**7 décembre 2023**

Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :  
**20 DEC. 2023**

et publication par la mise en ligne sur  
 le site internet le :  
**20 DEC. 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le sept décembre deux mille vingt-trois.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affiché au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le sept décembre deux mille vingt-trois.

M. Gilles MALOISEL a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**5 - Institutions et Vie Politique**

**5.3 - Désignation de représentants**

**Objet : Comité Syndical du SIRTOM – Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaïne MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS			Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>45</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>52</b>		

Mme Catherine GOURNEY LECONTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Faisant suite :

- à la démission de M. Gérard MARY de ses mandats de conseiller municipal de Vire Normandie et de conseiller communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau,
- à la démission de M. Jean-Pierre MOURICE, formulée par mail en date du 10 décembre 2022, de l'ensemble de ces représentations au sein des instances de l'Intercom et partenaires de l'Intercom,

**Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de procéder à la désignation de représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SIRTOM, en lieu et place de M. Gérard MARY et de M. Jean-Pierre MOURICE qui avaient été désignés par le Conseil communautaire pour siéger au sein de cette instance par délibération n°D2020-7-2-7 du 16 juillet 2020.**

Ces désignations sont soumises aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L5211-1.

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

**A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.**

**Mme la Présidente de séance invite les candidats à se déclarer et informe les conseillers communautaires de la candidature déjà reçue pour l'un des postes à pourvoir :**

- Mme Gislaine MARIE (Maire de la commune de Pontécoulant et conseillère communautaire, représentante du pôle de proximité de Condé) se déclare candidate en séance.
- M. Michel LELARGE (conseiller municipal de la commune de Vire Normandie) dont la candidature a été soumise par la commune de Vire Normandie.

**Mme la Présidente de séance demande s'il y a d'autres candidats.**

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

**Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir, Mme Gislaine MARIE et M. Michel LELARGE sont donc désignés pour siéger en qualité de représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au sein du Comité Syndical du SIRTOM, en lieu et place de M. Jean-Pierre MOURICE et de M. Gérard MARY.**

- **La représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau au sein du Comité Syndical du SIRTOM s'établit comme suit à compter de ce jour :**

<b>Territoire</b>	<b>14 Titulaires</b>
<b>Ex territoire de Condé Intercom :</b> 6 titulaires	M. Jean ELISABETH
	M. Benoît BALAIS
	Mme Valérie DESQUESNE
	M. Hervé PONDEMER
	Mme Gislaine MARIE
	M. Daniel BREARD

<b>Valdallière :</b> 5 titulaires	M. Jean-Paul ANGENEAU
	M. Frédéric BROGNIART
	M. Gilbert LOUIS
	M. Didier ALLAVENA
	M. Mickaël GUETTIER
<b>Soulevre-en-Bocage :</b> 1 titulaire	M. Alain DECLOMESNIL
<b>Vire Normandie :</b> 1 titulaire	M. Michel LELARGE
<b>Pôle de proximité de Saint-Sever :</b> 1 titulaire	M. Daniel LEHUBY

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
M. Gilles MALOISEL

La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,  
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

